

Le Murin ou Vespertilion à oreilles échancrées mesure (tête + corps) entre 4,1 et 5,3 cm pour une envergure de 22 à 24,5 cm et un poids compris entre 7 et 15 g. Il possède de larges oreilles, entre 1,4 et 1,7 cm, avec une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Son tragus est effilé et atteint presque le niveau de l'échancrure. Son pelage est épais et laineux de couleur gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos. Le ventre est gris-blanc à blanc-jaunâtre. Les femelles sont légèrement plus grosses que les mâles. Le guano (fèces) de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouverte de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Statuts de protection**- Niveau international :**

Convention de Berne : annexe II ;
Convention de Bonn : annexe II.

- Niveau communautaire :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV.

- Niveau national :

Espèce protégée en France depuis 1981 ainsi que son habitat (arrêté ministériel du 23 avril 2007).

Statuts de menace**- Niveau international :**

Espèce classée « préoccupation mineure » sur la liste rouge mondiale des espèces menacées (2011).

- Niveau national :

Espèce classée « préoccupation mineure » sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009).

Répartition géographique

Le Murin à oreilles échancrées est présent du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la limite sud de la Turquie.

L'espèce est connue dans toutes les régions de France, Corse comprise.

En Bretagne, l'espèce est localement présente dans tous les départements.

Caractères biologiques**Reproduction :**

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. La période d'accouplement débute en automne et peut s'étendre jusqu'au printemps. En France, la période de mise bas va de la mi-juin à la fin juillet suivant les conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variables (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2 000), régulièrement associées au grand Rhinolophe et quelquefois à d'autres espèces de chiroptères comme le Grand Murin. Les jeunes (un par femelle et par an) sont capables de voler à environ 4 semaines. La longévité du Murin à oreilles échancrées atteint 16 ans, mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Activité :

Cette espèce relativement sédentaire (déplacements de 40 km environ entre les gîtes d'été et d'hiver), n'est active que du printemps à la fin de l'automne, soit 6 mois de l'année. En période hivernale, elle est essentiellement cavernicole. Le Murin à oreilles échancrées est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. L'espèce est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, une majorité des individus sont encore en léthargie à la fin du mois d'avril.

Son émergence crépusculaire est également tardive. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète et, le plus souvent, une heure après le coucher du soleil. Durant ces périodes de chasse, elle traverse rarement des espaces ouverts. En estivage, les individus isolés peuvent rentrer au gîte très tôt, près d'une heure avant le lever du soleil. Les femelles ayant mis bas allaitent leur petit puis regagnent le gîte juste avant le lever du soleil. Pendant presque tout le reste de la nuit, le Murin à oreilles échancrées vole, chasse et prospecte en ne s'accordant que de rares moments de repos. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme les chênes et les saules. Il peut également capturer des proies posées dans ou autour des bâtiments.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de diptères et d'araignées en proportion différente suivant les milieux et les régions étudiées. Les autres proies sont occasionnelles et relèvent surtout d'un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Habitat(s) naturel(s)

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux périurbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage et milieux périurbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les bâtiments sont régulièrement prospectés, des murs extérieurs aux pièces accessibles.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels), de vastes dimensions répondant aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Les gîtes de reproduction sont variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent également une lumière faible dans leur gîte. Compte tenu de l'extrême fidélité de ce Murin à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites comme les combles chauds ou les greniers de maisons, les églises ou les forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines. Le bruit, comme la lumière, ne semble pas affecter une partie des colonies qui s'installent parfois sous des préaux d'écoles ou dans des ateliers d'usines en activité.

Evolution et état de la population

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France, les vallées du Cher, de la Loire, et la Charente Maritime présentent des effectifs importants et témoignent d'une lente mais constante progression depuis 1990. Cependant, cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux.

En Bretagne, l'espèce est présente localement dans tous les départements. La région accueille 0,8 % des effectifs hivernants connus et 0,9 % des effectifs reproducteurs nationaux connus (*Groupes chiroptères SFEPM, 2007*). La population régionale est estimée à 50 individus en hiver, mais de nombreux sites restent à découvrir, et 1 600 individus adultes en été répartis dans 14 colonies de mise-bas (*BOIREAU, 2010*).

Menaces potentielles

- Disparition des terrains de chasse et des corridors de vol par modification du paysage : arasement des talus et des haies, arasement de ripisylves et remplacement de forêts semi-naturelles en plantations mono-spécifiques de résineux ;

- Contamination des chauves-souris et diminution voire disparition de la biomasse disponible d'insectes par accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive, l'extension de la monoculture, la disparition du pâturage extensif, l'utilisation de produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils) ;

- Limitation de l'accès en vol aux bâtiments : réfection / rénovation, mise en sécurité / défens, fermeture ou abandon des bâtiments ;

- Dérangement par la sur-fréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain ;

Recommandations en matière de gestion

Comme pour les autres espèces de chiroptères, le maintien et la reconstitution des populations de Murin à oreilles échancrées impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Limitation d'utilisation des pesticides non sélectifs et à rémanence importante ;

- Protection par voie réglementaire voire physique (grille, enclos...) des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition accueillant des populations significatives. Pose de grilles adaptées aux chiroptères ou de « chiroptières » sur certains bâtiments, grottes ou mines dont la fermeture est nécessaire ;

- Restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière pour préserver les sites de mise-bas ;

- Information / sensibilisation du public et des propriétaires de sites (de reproduction ou d'hivernage) ;

- Limitation du dérangement sur ces différents sites.

- Maintien de l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction connues, reconstitution du bocage et mise en place de points d'eau.

Il est à noter qu'un plan d'action pour les chiroptères en Bretagne qui reprend les différentes recommandations citées ci-dessus, est actuellement en cours de mise en œuvre. Il s'étend sur la période de 2009 à 2013.

Par ailleurs, en Ille-et-Vilaine, le suivi scientifique de sites protégés par Arrêté de Protection de Biotope – APPB (aucun sur le site Natura 2000) ou par conventions avec les propriétaires est assurée par Bretagne Vivante – SEPNB et le Groupe mammalogique breton (GMB). Leur gestion est assurée par le Conseil général ou les propriétaires privés.

Spécificité de l'espèce sur le site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé »

Répartition sur le site

Des captures de Murin à oreilles échancrées ont été réalisées dans la forêt domaniale du Mesnil, sur la commune du Tronchet, à proximité de l'étang de Mireloup. En effet, les étangs de Mireloup et Beaufort, la forêt du Mesnil et les différents massifs boisés du secteur constituent un territoire favorable aux différentes espèces de chiroptères.

Abondance / Densité de l'espèce

Pas de données

Atteinte(s) / Menace(s) sur le site

- Réduction ou disparition des terrains de chasse et des corridors écologiques utilisés par cette espèce.
- Fermeture / destruction de certains gîtes de mise-bas au sein du site mais également à l'extérieur.
- Manque de connaissances sur les populations présentes sur la zone Natura 2000.